

## DEMANDE D'ADHESION

Le soussigné demande par la présente de devenir membre du  
**Lëtzebuenger Pivatbësch - Groupement des Sylviculteurs asbl.**



Monsieur/Madame*		Taille de la forêt (en ha)	
Nom*		Situation de la forêt (commune(s))	
Prénom*			
Rue*		La contribution pour être membre est de 35 € par an (selon septembre 2008).	
Code postal*	Localité*	Date	Signature
Pays*			
Téléphone*	Fax	Remarque: vous êtes membre du Lëtzebuenger Pivatbësch à partir du moment où le secrétariat du Lëtzebuenger Pivatbësch a reçu votre demande. Les cotisations sont perçues une fois par an pour tous les membres au même moment.	
Email		*indications obligatoires	
Date de Naissance	Profession		

## DEMANDE D'ASSURANCE (OPTION)

Le soussigné désire adhérer à l'assurance incendie et à la responsabilité civile collective Nr. 800.000 qui est souscrite par le  
**Lëtzebuenger Pivatbësch - Groupement des Sylviculteurs asbl.** auprès de la compagnie Le Foyer, L-2986 Luxembourg.

Monsieur/Madame*		Cochez ce qui convient s.v.pl:			
Nom*		Total de la propriété forestière (ha)		Prime (€)	
Prénom*		Total de la propriété forestière (ha)		Prime (€)	
Rue*		0 – 2,50		17,50	
Code postal*		2,51 – 5,00		25,00	
Localité*		5,01 – 10,00		35,00	
		10,01 – 15,00		42,50	
		15,01 – 20,00		50,00	
		20,01 – 25,00		57,50	
		25,01 – 30,00		65,00	
		30,01 – 40,00		82,00	
		40,01 – 50,00		100,00	
		50,01 – 60,00		112,50	
		60,01 – 75,00		125,00	
		75,01 – 100,00		137,50	
		100,01 – 200,00		175,00	
		200,01 – 300,00		225,00	
		300,01 – 400,00		275,00	
		400,01 – 500,00		310,00	
		> 500,00		0,62/ha	

\*obligatorisch Données'en

Avec la présente demande pour devenir membre, je déclare, sous peine de perte de ma couverture d'assurance, avoir indiqué la totalité de ma propriété forestière au Luxembourg et dans les pays limitrophes au moment de la signature de la présente. En cas de changements dans ma propriété qui entraîneraient une autre classification, je m'oblige à en informer le Lëtzebuenger Pivatbësch - Groupement des Sylviculteurs asbl, respectivement la compagnie d'assurance „Le foyer“ à partir du premier janvier de l'année consécutive. Remarque: l'adhésion à l'assurance incendie et à la responsabilité civile collective est valable à partir du moment où le secrétariat du Lëtzebuenger Pivatbësch a reçu votre demande. Les cotisations sont perçues une fois par an pour tous les membres au même moment.

Date	Signature
------	-----------